

Séance ordinaire du Conseil Général du 04 juin 2024

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h01

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 21/2021-2026 relatif aux comptes et rapport de gestion 2023. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 29'000.00 pour l'installation de casiers de distribution gratuite de matériel de sport et de loisirs (BoxUp) ainsi que le déplacement/réparation du poteau de basket. Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis et de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Election du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de séance

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillers (ères).

Elle désire ajouter 2 positions supplémentaires au point 7 de l'ordre du jour

7bis : retour des délégués (es) des associations intercommunales

7ter : nomination d'un délégué pour la Gravière des Bulles.

L'assemblée valide à l'unanimité le changement de l'ordre du jour.

Madame Kadem Guex rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire. Elle souligne à l'assemblée combien il est important de transmettre l'adresse électronique et les numéros de portable pour rendre la communication entre le bureau et les membres du Conseil plus facile.

Elle souhaiterait apporter des précisions concernant la nomination des commissions. Deux commissions ont effectivement été constituées (objet BoxUp et objet modification des statuts de l'Arcam). Elle remercie les délégués des deux commissions nommées et présente ses excuses pour le manque d'informations communiquées, tout en saluant leur implication et leur travail.

Madame Kadem Guex saisit cette occasion pour rappeler à l'assemblée que, conformément au règlement du Conseil Général, tout membre du Conseil doit consentir à être élu membre d'une commission. Elle donne lecture des articles 36 à 40 dudit règlement, qui précisent les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des commissions.

Monsieur Claude Dizerens s'interroge sur le nombre de commissions au sein du Conseil.

Madame Kadem Guex indique que, pour l'instant, deux commissions ont été nommées.

Monsieur Pascal Rossy précise qu'une seule commission est nommée pour l'ensemble de la législature : la commission de Gestion et des Finances. Toutes les autres commissions sont nommées pour des objets spécifiques à traiter.

Monsieur Patrick de Bruyne ajoute que la commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux est également nommée pour l'ensemble de la législature.

Madame Kadem Guex informe que le règlement du Conseil Général se trouve sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Madame Kadem Guex fait savoir à l'assemblée, à la demande de la Municipalité, du changement de date du prochain Conseil. Le Conseil aura lieu le 24 septembre 2024 au lieu du 26 septembre 2024.

Elle annonce également la présence de Monsieur Pascal Pellegrino, rédacteur en chef du journal de Cossonay.

2. Appel

41 membres sur 58 sont présents (13 excusés, 4 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La présidente procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 2 absentions.

4. Admission de nouveaux membres

Une personne demande son admission. Il s'agit de Madame Giliane Monnard qui est assermentée et rejoint le Conseil.

5. Préavis municipal N° 21/2021-2026 relatif aux comptes et rapport de gestion 2023, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 6 mai 2024

D'adopter les comptes communaux 2023, représentant un excédent de revenus de CHF 5'078.20 ainsi que le rapport de gestion 2023

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 21/2021-2026 relatif aux comptes 2023 et rapport de gestion 2023. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 29'000.00 pour l'installation de casiers de distribution gratuite de matériel de sport et de loisirs (BoxUp) ainsi que le déplacement/réparation du poteau de basket. Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis et de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Madame Hélène Bolanz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 6 mai 2024

D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis 22/2021-2026
De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 29'000.00
De financer ces travaux par la trésorerie courante et d'amortir cet investissement conformément à la réglementation MCH2, sur une durée de 4ans.

Rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis

Madame Sarah Baillod, rapportrice, donne lecture du rapport et recommande de refuser le préavis.

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande de refuser le préavis.

Madame Deborah Riplinger partage l'avis de la commission ad hoc et constate un manque d'informations concernant les équipements proposés.

Madame Hélène Bolanz précise que le choix de l'équipement est libre. La Municipalité peut sélectionner les articles qu'elle souhaite, comme des boules de pétanque, des jeux de sable, des raquettes de ping-pong, etc. L'équipement est renouvelé tous les quatre ans. En cas de dégradation ou de perte, BoxUp prend en charge tous les frais, y compris des frais de remplacement. Les quatre premières années sont offertes. Par la suite, un contrat doit être signé tous les quatre ans pour un montant de CHF 150.00 par casier.

Monsieur Paul-Henri Marguet soulève la question de la nuisance sonore potentielle du projet, soulignant l'importance d'une étude approfondie sur ce point.

Madame Hélène Bolanz partage son expérience initiale quant à l'incertitude sur l'avenir du panier de basket inutilisé en raison de son emplacement éloigné (au fond du terrain de football). Elle évoque les nombreuses questions qu'elle s'est posées, notamment la possibilité de le déplacer vers les vestiaires. Son intention n'était pas de construire un terrain de basket, mais simplement de s'entraîner et de faire des paniers. Elle souhaite qu'un groupe dédié se penche sur le sort du panier de basket et explore des solutions pour son utilisation.

Monsieur Claude Dizerens se rallie à l'avis de la commission de Gestion et des Finances. Il souligne qu'il existe déjà deux zones : une sportive vers le terrain de football et une détente aux Pâquis. Il insiste sur la nécessité de ne pas confondre ce projet avec ceux Cossonay ou Morges qui sont des villages bien plus grands que La Chaux.

Madame Béatrice Kunz suggère qu'un demi-terrain de basket serait largement suffisant pour réduire les coûts.

Madame Elsa Magnenat interroge la Municipalité sur la possibilité d'obtenir des données sur la fréquence d'utilisation d'un tel équipement dans d'autres villages. Elle s'inquiète également de l'exclusion potentielle des jeunes enfants n'ayant pas accès à un smartphone et propose de rechercher des solutions alternatives.

Madame Hélène Bolanz précise que la moyenne d'âge des personnes susceptibles d'être intéressées par l'utilisation de ces BoxUp est de 30 ans. Toutefois, l'utilisation ne se limite pas aux enfants et s'adresse à tous les âges. Elle se dit disposée à prêter son smartphone à un enfant qui en aurait besoin pour ouvrir un casier, par exemple. Elle pense qu'à partir de 12 ans les enfants possèdent un smartphone. En effet, il existe un manque d'options pour les utilisateurs entre les 8 et 12 ans. C'est ouvert pour tout le monde et pas uniquement pour la jeunesse.

Madame Estella Liniger interroge sur le nombre de villages dans le Canton de Vaud qui utilisent ces BoxUp et combien de personnes l'utilisent.

Madame Hélène Bolanz indique qu'environ 600 BoxUp ont été installés en Suisse et à l'étranger. Elle ne dispose cependant d'aucune information concernant l'installation de ces bornes dans des communes de la taille de La Chaux.

Madame Lucie Fontannaz trouve l'idée intéressante et elle suggère d'explorer d'autres solutions avant de s'engager dans ce projet. En voyant le prototype, elle imagine par exemple un clapier à lapins équipé d'accessoires et accessible aux habitants. Il faudrait d'abord tester ce concept pour en évaluer l'efficacité et le coût d'investissement. Il serait également important de vérifier la viabilité du projet en tenant compte des risques de vols et de dégradations, et d'en mesurer les impacts potentiels.

Madame Hélène Bolanz ne se sent pas capable d'être responsable d'une solution comme celle-ci. En effet, cela impliquerait une charge de travail importante, notamment une présence le dimanche et une organisation pendant les vacances. Elle souligne que la solution BoxUp offre l'avantage de ne nécessiter aucune gestion, tout étant programmable, y compris les horaires d'ouverture des casiers. Par conséquent, elle propose la création d'un groupe de travail dédié à l'étude d'une solution viable.

Madame Lucie Fontannaz apporte une nuance à la situation en affirmant qu'elle doute que les dégradations dans le village aient été causées par des personnes de 30 ans, mais plutôt par des plus jeunes.

Madame Hélène Bolanz conclut en soulignant la nécessité de s'adapter aux réalités de notre époque et d'accepter l'utilisation des smartphones. Concernant les dégradations, elle reconnaît que la Municipalité a connaissance de certains faits, mais qu'il est important de ne pas accuser les jeunes à tort.

Monsieur Denis Jotterand estime que de nombreux enfants profitent des Pâquis, et qu'ils ne sont pas forcément de La Chaux. Il trouve l'idée intéressante, mais craint que l'utilisation de ces BoxUp, par des adultes, ne nuise au bon esprit du village. En effet, plus le nombre d'utilisateurs sera élevé, plus l'entretien sera fréquent et nécessaire.

Madame Hélène Bolanz explique que les Pâquis est un lieu centré, convivial, familial et ouvert à tout le monde. C'est un lieu extraordinaire.

Monsieur Jean-Marc Meylan trouve intéressant de faire le tour de toutes ces questions sur l'utilisation de la BoxUp. Les commissions ont bien souligné la nécessité d'agir, mais il est difficile de déterminer l'emplacement idéal pour le moment. Si des personnes sont disposées à étudier un projet concret pour aller de l'avant et qu'elles présentent une proposition pour donner des réponses que l'on n'a pas ce soir.

Madame Hélène Bolanz se voit ravie que la commission ad hoc se propose pour étudier un projet et se réjouit de collaborer avec cette commission pour trouver une solution.

La présidente rappelle la conclusion du préavis 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 29'000.00 pour l'installation de casiers de distribution gratuite de matériel de sport de de loisirs (BoxUp) ainsi que le déplacement/réparation du poteau de basket. Elle procède au vote et le Conseil refuse à l'unanimité moins 1 oui et 4 abstentions.

Monsieur Roland Moll précise simplement que l'absence d'objet ne permet pas de parler de commission, mais plutôt de groupe de travail.

Madame Kadem Guex demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées à faire partie de ce groupe de travail.

Monsieur Jean-François Guex demande si les personnes qui ont étudié le préavis seraient d'accord de faire partie de ce groupe de travail.

Les personnes qui ont étudié ce préavis sont d'accord de continuer et ce groupe de travail est composé de : Messieurs Cédric Chanson, Michel David, Patrick Corset et Mesdames Sarah Baillod et Marie Aouédé.

Monsieur Michel David souligne que cinq personnes pour étudier le préavis n'étaient pas suffisantes. L'idée a été jugée intéressante, mais si davantage de personnes sont intéressées, elles sont les bienvenues.

Mesdames Lucie Fontannaz et Audrey Keller se joignent au groupe de travail, et Madame Kadem Guex les remercie pour leur engagement.

7. Election du bureau pour la période du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025.

Madame Kadem Guex consulte les membres du Bureau pour savoir s'ils souhaitent renouveler leur mandat pour une année supplémentaire.

Madame Déborah Riplinger, scrutatrice, Monsieur Gilles Roques, scrutateur, ainsi que Messieurs Laurent Métraux et Alain Martin scrutateurs suppléants confirment leur intention de poursuivre leur engagement."

Madame Nathalie Brunel annonce son intention de démissionner de son poste de vice-présidente qu'elle avait accepté en raison de l'absence de candidats. Si une personne est disposée à reprendre son poste, elle le cédera volontiers. Toutefois, en l'absence de successeur, elle s'engage à assumer ses fonctions jusqu'à la fin de la législature en cours, mais pas au-delà.

Madame Kadem Guex, pour des raisons personnelles, met également fin à son mandat de présidente. Elle a eu beaucoup de plaisir à gérer ce poste. Donc le Bureau recherche un (e) président (e) et un (e) vice-président (e).

Madame Kadem Guex demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé à reprendre ces deux postes à repourvoir.

Madame Déborah Riplinger pose la question de savoir comment le Conseil général fonctionnerait en l'absence de président.

Madame Kadem Guex précise qu'elle peut rester jusqu'au prochain Conseil de septembre si personne ne se présente ce soir.

Monsieur Jean-François Guex trouve le départ de Madame Kadem Guex soudain.

Madame Kadem Guex demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé à reprendre ces deux postes à repourvoir.

Madame Kadem Guex voit que l'assemblée ne se bouscule pas et elle accepte de rester jusqu'au moins de septembre.

Madame Nathalie Brunel explique que le poste de vice-présidente est peu contraignant en termes de tâches. Si quelqu'un est intéressé, elle démissionnerait immédiatement.

Madame Kadem Guex remercie Madame Nathalie Brunel de rester jusqu'à la fin de la législature.

7bis Retour des délégués des associations intercommunales

Madame Kadem Guex donne la parole aux différents délégués des commissions en commençant par Monsieur Alain Martin pour l'Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC), Madame Sarah Baillod pour l'ASICoPe, Madame Laure Pingoud pour l'ASICOVV et Madame Elsa Magnenat pour l'Ajerc. Les délégués lisent leurs comptes rendus que vous trouverez en pièces jointes.

Madame Tiziana Corset apporte juste une précision pour l'ASICoPE. Les comptes 2023 sont stables par rapport à 2022.

Madame Kadem Guex remercie les délégué (e) s pour ces retours.

7ter Election d'un délégué pour la Gravière des Bulles

Madame Kadem Guex précise que le Bureau recherche une personne pour un groupe de suivi du projet de la Gravière des Bulles. La seule condition pour accepter ce poste est d'être libre le 21 juin 2024 à 10h00 pour une séance à la salle villageoise.

Monsieur Pascal Rossy précise qu'il s'agit de la deuxième présentation pour l'assemblée, la première ayant été réalisée par Madame Brigitte Dufour en automne 2017. La présentation était plus sommaire en raison du manque d'informations. Il souligne qu'il s'agit uniquement d'une présentation informative ce soir, visant à se rendre compte du projet. L'objectif n'est pas d'ouvrir un débat ou de répondre à toutes les questions. Il pourra toutefois répondre à certaines d'entre elles.

Monsieur Rossy souhaite avant tout présenter le projet des Bulles et susciter votre intérêt pour rejoindre le groupe de pilotage.

Après, il y aura un délégué pour le Conseil de La Chaux dans ce groupe de pilotage ainsi qu'un du Conseil de Senarclens. Dans ce groupe de pilotage, il y a aussi des personnes de la DGE pour le Canton, ainsi que des porteurs de ce projet (Orlatti et Betons SA)

Le groupe Orlatti va organiser une présentation à la fin de l'été et à ce moment-là vous aurez tout loisir de poser des questions aux porteurs de projet.

Monsieur Pascal Rossy présente le projet de la Gravière par une présentation Power Point (présentation jointe au procès-verbal)

Monsieur Pascal Rossy informe que la personne doit juste avoir un intérêt de comprendre cette situation pour la gravière et ne pas être propriétaire terrien. Un délégué de la commune de St-Denis a été nommé en la personne de Monsieur Nicolas Probst.

Pour La Chaux, c'est Monsieur Yves Burnens qui est représentant pour les exploitants.

Monsieur Jean-François Guex se propose comme délégué mais laisse sa place à Monsieur Paul-Henri Marguet qui est acclamé par l'assemblée.

Monsieur Raymond Magnenat soulève plusieurs questions concernant la remise en état des collecteurs, du chemin en béton et des mensurations. Il souhaite savoir qui sera responsable de ces travaux.

Monsieur Pascal Rossy répond que les porteurs de projet sont responsables de toutes les infrastructures présentes sur le site.

Monsieur Raymond Magnenat interroge ensuite sur le retour à l'état initial du site.

Monsieur Pascal Rossy indique qu'il peut interroger son fils, concerné par une parcelle, afin qu'il lui explique en détail ce qui est prévu.

Madame Kadem Guex attire l'attention de l'assemblée sur un article paru dans le 24 Heures en 2017, qu'elle juge très intéressant et encourage sa lecture.

Monsieur Pascal Rossy précise qu'en 2017, il n'y avait pas de convoyeurs et que la situation est donc différente. La présentation qui a été faite reflète la volonté du Canton. L'exploitation des deux sites ne pourra pas se faire simultanément : un site devra fermer pour qu'un autre puisse ouvrir. L'utilisation de convoyeurs permettra d'éviter le trafic de camions.

8. Réponses et communications de la Municipalités aux membres du Conseil

Madame Tiziana Corset remercie la Commission de Gestion et des Finances et les délégué (e) s pour leurs rapports.

Elle communique qu'elle s'est rendue à une séance de paroisse. Deux préavis étaient à l'ordre du jour et ont été acceptés.

Le premier préavis concerne la réfection de l'Eglise Catholique de La Sarraz dans le but de pouvoir la réutiliser pour un lieu de culte et culturel (concert, expos) et qui comprend les façades (peinture d'origine), aménagements extérieurs, travaux électriques et éclairage pour un montant de CHF 22'000.00

Le deuxième préavis concerne le changement des fenêtres de la Cure de Cossonay pour un montant de CHF 59'000.00. Les deux montants seront prélevés sur le fonds de réserve de la paroisse qui lui s'élève à un montant de CHF 598'326.53.

Elle informe que la piscine intercommunale des Chavannes propose pour la rentrée de septembre un large éventail de cours. Elle conseille d'aller voir leur site internet www.aspicoss.ch

Madame Mary-Laure Etienne informe que la Municipalité a enfin pris la décision de changer le lave-vaisselle de la grande salle. La taille et l'esthétique laisse un peu à désirer mais il est très efficace.

Madame Hélène Bolanz annonce la reprise des travaux sur la rue d'Ittens du 1er au 5 juillet 2024, avec mise en place d'une déviation. Le revêtement du sol se fera depuis l'entrée du village côté Cossonay et ceci jusqu'au pont. Le 4 et 5 juillet 2024, la route sera complètement fermée. Les citoyens vont recevoir une information prochainement. MBC a trouvé une solution pendant les travaux, l'arrêt de bus sera déplacé.

Monsieur Pascal Rossy informe que la fête du 1er août aura lieu conjointement avec la commune de Senarclens. L'événement se déroulera au Paddock et sera organisé par la Jeunesse de La Chaux. Plus d'informations parviendront aux habitants de La Chaux prochainement.

Il informe également que des travaux sont en cours vers le terrain de football pour remplacer la conduite d'eau alimentant les vestiaires. Une coupure d'eau est prévue ce vendredi et les riverains de la rue de la Cantonale en seront informés.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Marc Meylan lit le rapport pour la Fondation Culturelle que vous trouverez en pièce jointe au procès-verbal.

Madame Anne Lanares rappelle qu'aura lieu à la Grange de Nane différents concerts et qu'actuellement se déroule une exposition de Jean-Paul Gobet avec un vernissage le 22 juin 2024.

Le programme des concerts est le suivant :

14.06.2024 groupe Celtique, 23.06.2024 Pulcinella en Duo, 29.06.2024 Marc Croft, 1-3.07.2024 Les Violons de la Grange. Elle précise que tout le programme est disponible sur le site internet www.grangedenande.ch

Monsieur Jean-François Guex rappelle que l'événement "Les tables de la Fontaine" aura lieu le 15 juin 2024 et que les inscriptions sont toujours ouvertes.

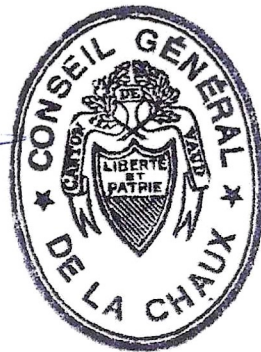

Monsieur Thierry Rahm annonce qu'un spectacle sera présenté au Théâtre de la Ruelle les 7 et 8 juin 2024. Le Festival des Granges aura lieu du 24 août au 15 septembre 2024 et recherche encore des bénévoles.

Monsieur Jean-Marc Meylan informe que Madame Marie-Laure Etienne a rejoint la fondation culturelle en 2024. La fondation a pour objectif d'aider des associations sociales ou sportives. Il encourage les personnes de bon niveau sportif à présenter leurs projets à la fondation, qui peut les soutenir. Il illustre son propos par l'exemple de Célia Magnenat (natation synchronisée)

Monsieur Claude Dizerens s'informe de l'avancement du projet de déchetterie intercommunale à Grancy.
Madame Tiziana Corset précise que le projet suit son cours de manière satisfaisante. Durant la mise à l'enquête, deux oppositions ont été déposées, mais elles ont été levées. Des informations plus précises seront disponibles cet automne. L'ouverture est prévue pour l'automne 2025.

La séance est levée à 22h01

La Présidente



La Secrétaire

